



Circulaire relative à « Ouvrir mon quotidien » et « Journalistes en classe » dans les écoles fondamentales et secondaires

Cette circulaire remplace la circulaire n°5406 du 14/09/2015

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
 - libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
 - Niveau : primaire et secondaire, ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- du 16/08/2016 au 14/10/2016

Documents à renvoyer

- Oui, voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Education aux médias – Ouvrir mon Quotidien – Journalistes en classe - Presse

Destinataires de la circulaire

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs Organisateurs ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements de l'enseignement secondaire ou fondamental, ordinaire ou spécialisé, subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire ou fondamental, ordinaire ou spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française,
- Aux membres des services d'Inspection de l'enseignement fondamental et secondaire organisé ou subventionné par la Communauté française ;

Pour information :

- Aux Directions des Centres P.M.S. organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux associations de parents ;
- Aux organisations syndicales

Signataire

Ministre / Administration : Madame Marie-Martine SCHYNS

Personnes de contact

Service : Journaux francophones Belges

Nom et prénom	Téléphone	Email
Depré Elodie	02/558.97.80	info@lapresse.be

Service : Association des Journalistes Professionnels

Nom et prénom	Téléphone	Email
Sandront France	02/777.08.60	jec@ajp.be

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du décret du 8 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'éducation aux médias, des moyens sont dégagés pour soutenir la mise à disposition gratuite de la presse quotidienne et la visite de journalistes en classe au sein des établissements scolaires.

Afin de vous donner un aperçu concret des opportunités de telles actions et de leur organisation pratique, je vous propose de prendre connaissance des informations contenues dans les pages qui suivent, pour l'enseignement fondamental et pour l'enseignement secondaire.

Je souhaite à vos équipes éducatives de mettre en œuvre un travail de qualité original et rigoureux qui puisse éveiller les élèves à une démarche d'analyse critique et éclairée des médias.

Marie-Martine Schyns

Ministre de l'Education

OUVRIR MON QUOTIDIEN 2016-2017

COMMENT SE DEROULERA L'ACTION CETTE ANNEE?

Toutes les écoles fondamentales recevront, durant deux semaines entières, **du lundi 12 au samedi 24 septembre 2016**, à destination de leur(s) classe(s) de sixième année primaire, l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone, éditions du week-end comprises (à l'exception de L'Echo).

Cette distribution préalable de l'ensemble des titres constituera le démarrage de l'action avec une première sensibilisation des élèves à la diversité de la presse belge francophone.

LES INSCRIPTIONS COMMENCERONT LE LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016 POUR SE CLOTURER LE VENDREDI 14 OCTOBRE 2016 POUR LES ENSEIGNANTS DE SIXIEME ANNEE PRIMAIRE, SOIT VIA LE SITE INTERNET DE LAPRESSE.BE (WWW.LAPRESSE.BE) SOIT PAR TELEPHONE AU 02.558.97.80

La formule permet de recevoir quotidiennement pour l'école **tous les journaux de la presse écrite** sur l'ensemble de l'année scolaire. Celle-ci est divisée en trois périodes d'envoi des journaux. Ces trois périodes s'étaleront :

- Du 7 novembre 2016 au 17 décembre 2016.
- Du 9 janvier 2017 au 25 février 2017 (avec une interruption du 27 février au 4 mars 2017)
- Du 6 mars 2017 au 13 mai 2017 (avec une interruption du 3 au 14 avril 2017)

Pour rappel, les titres de la presse quotidienne francophone qui sont concernés par cette action sont : La Libre Belgique, Le Soir, La Dernière Heure, l'édition régionale du groupe Sudpresse (La Capitale, La Meuse, La Nouvelle Gazette, La Province, Nord Eclair) et l'édition régionale du groupe L'Avenir.

Pour toute précision relative à ces modalités, nous vous invitons à contacter directement Elodie Depré :
LAPRESSE.be – Alliance des médias d'information – info@lapresse.be - Rue Bara, 175 – 1070 Bruxelles – www.lapresse.be

Les établissements scolaires qui répondront à l'invitation de la société LAPRESSE.be – Alliance des médias d'information pour une préinscription avant le 15 septembre 2016 éviteront l'interruption de la distribution des quotidiens en octobre et recevront en plus des périodes définies ci-dessus l'ensemble des titres de la presse quotidienne pendant la période du 26 septembre au 5 novembre 2016.

DES ABONNEMENTS NUMERIQUES

Vous pouvez bénéficier d'un abonnement numérique (PDF, tablette numérique, smartphone...). Une fois votre inscription enregistrée, vous recevrez l'ensemble des informations pour en disposer. Il est important de nous laisser une adresse de courrier électronique valide.

DES OUTILS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES

Une fois l'inscription enregistrée, chaque classe recevra :

- **Un « journal de bord » pour chaque élève et chaque enseignant** réalisé et édité par LAPRESSE.be en collaboration avec le Conseil supérieur de l'éducation aux médias et le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Chaque élève pourra en disposer et ainsi s'approprier le vocabulaire et les concepts propres au monde de l'édition et du journalisme. Cet outil pourra accompagner le travail des classes tout au long de l'action.

- **Un dossier pédagogique pour chaque enseignant** également réalisé et édité par les Journaux Francophones Belges dans le cadre de l'action.

UN ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE ET DES FORMATIONS

Les trois **Centres de ressources en éducation aux médias** assureront un accompagnement personnalisé aux établissements. Ils sont habilités à fournir des ressources pédagogiques, mettre en place des formations et dans certains cas une aide personnalisée pour les projets de presse à l'école.

- Le Centre d'Autoformation et de Formation continuée organisé par la fédération Wallonie-Bruxelles – La Neuville, 1 à 4500 Tihange – Tél. : 085.27.13.60 Fax : 085.27.13.99 – Courriel jean-luc.soree@lecaf.be -

Site internet : www.lecaf.be

Personnes de contact pour l'enseignement primaire : Jean-Luc Sorée

- Le Centre Audiovisuel de Liège asbl – rue Beeckman, 51 à 4000 Liège – Tél. : 04.232.18.81 – Fax : 04.232.18.82 – Courriel : cav.liege@sec.cfwb.be

Site internet : <http://www.cavliege.be>

Personne de contact pour l'enseignement primaire : Vinciane Thiry.

- Média Animation asbl – avenue Emmanuel Mounier, 100 à 1200 Bruxelles – Tél. : 02.256.72.33. Fax : 02.245.82.80 – Courriel : m.andre@media-animation.be - Site Internet : <http://www.media-animation.be>

Personne de contact pour l'enseignement primaire : Marc André.

- L'IFC propose également des formations concernant la presse à l'école (consultez le site de l'IFC, dans la rubrique « éducation aux médias », à l'adresse <http://www.ifc.cfwb.be>).

UN SITE INTERNET ET UNE LETTRE D'INFORMATION ELECTRONIQUE

Le site Internet de l'action, actuellement accessible à l'adresse <http://www.ouvrirmonquotidien.be>, offre à destination de l'enseignement primaire des ressources pédagogiques. Sous la coordination du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM), les trois centres de ressources alimentent en contenus le site qui, régulièrement mis à jour en fonction de l'actualité, propose ressources, fiches et activités pédagogiques.

L'ACTION « JOURNALISTES EN CLASSE »

DES JOURNALISTES PROFESSIONNELS VIENNENT RENCONTRER VOS ELEVES

Chaque année, l'opération « Journalistes en classe » permet aux enseignants de 5^{ème} et 6^{ème} primaires de faire appel, **sans aucun frais et à la période qui leur convient**, à des journalistes professionnels pour une rencontre avec les élèves. **Les objectifs de cette visite** peuvent être aussi bien une initiation au monde des médias que l'explication du métier de journaliste, une discussion sur un sujet d'actualité ou une aide à la réalisation d'un média scolaire. Des journalistes peuvent aussi proposer des petits exercices, faire écouter ou voir une séquence de journal, venir avec une caméra ou un micro...

L'instituteur/l'institutrice adressera sa demande à **l'Association des Journalistes Professionnels (AJP)** en précisant éventuellement l'objet de la rencontre et le profil du ou de la journaliste souhaité : son média (presse écrite, radiophonique, télévisée ou d'une rédaction en ligne) ou sa spécialisation (politique, sport, presse locale, grand reporter...).

L'AJP trouvera parmi les quelques 160 journalistes volontaires celui ou celle qui correspond à la demande. Le ou la journaliste prendra ensuite contact avec l'enseignant pour convenir d'une date de rencontre et s'informer sur le projet pédagogique.

Il est **essentiel que la visite du ou de la journaliste soit préparée** par l'enseignant(e) et ses élèves !

COMMENT PROCEDER ?

Le **formulaire de demande** se trouve sur le site <http://www.jec.be>

L'enseignant(e) peut soit le compléter en ligne, soit le télécharger et l'envoyer à l'AJP par courriel, fax ou courrier postal.

Il n'y a pas de date limite pour une demande de participation à l'action. Il est cependant nécessaire de tenir compte d'un délai suffisant (quelques semaines) pour permettre à l'AJP de trouver un ou une journaliste disponible.

DES SUPPORTS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES

Des outils pédagogiques gratuits sont envoyés par l'AJP à l'enseignant(e) avant la venue du ou de la journaliste :

- La brochure "**Journalistes et médias** » (52 pages) présente le panorama des médias en Belgique, le traitement de l'information (sélection, source, rubriques, genres journalistiques), et le métier de journaliste. L'instituteur/l'institutrice reçoit un exemplaire, pour son information, s'il ou elle n'en possède pas déjà un.
- Le DVD "**Profession journaliste**" montre comment travaillent, sur la même actualité (la rentrée 2010 des écoles primaires), une journaliste de la radio, un de la télévision et un autre de la presse écrite. Le documentaire évoque aussi les prolongements sur internet de leur reportage. Chaque séquence (d'environ 7 minutes chacune) peut être vue séparément. Le niveau de compréhension requis adresse davantage ce DVD aux plus âgés.

L'enseignant(e) reçoit un exemplaire s'il ou elle n'en possède pas déjà un.

- La brochure « **Le cahier de l'élève** » (15 pages) propose une mine d'informations sur les sources et le travail du journaliste, ses langages et l'info sur internet. Avec des quizz, des devinettes et des exercices d'observation. L'instituteur/l'institutrice reçoit des exemplaires pour chacun de ses élèves.
- Elaboré d'abord à l'intention des journalistes intervenants en classe, un "**Manuel pédagogique**" peut être très utile aux enseignants. Il propose des fiches d'activités (autour des médias écrits, audiovisuels et de la photo) et des fiches explicatives sur des notions relatives au journalisme. Ce manuel n'existe qu'en version numérique, librement accessible sur http://www.ajp.be/telechargements/jec/manuel_pedagogique.pdf

Pour toute précision relative à cette action, nous vous invitons à contacter directement l'AJP :

Association des Journalistes professionnels (AJP) – France Sandront
MAISON DES JOURNALISTES
Rue de la Senne, 21 - 1000 Bruxelles.
Tél. : 02.777.08.60 (de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h00, sauf le mercredi)

Fax : 02.777.08.69
Courriel: jec@ajp.be
Site <http://www.jec.be>

EN ETROITE COLLABORATION AVEC LE CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION AUX MEDIAS

Depuis sa création, l'Opération « Ouvrir mon Quotidien » s'est déroulée sous la coordination du Conseil supérieur de l'éducation aux médias.

Créé par le Décret du 5 juin 2008, le **Conseil supérieur de l'éducation aux médias** a été officiellement mis en place au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 2 juillet 2009. L'Opération « Ouvrir mon Quotidien » édition 2016-2017, sera dès lors coordonnée par le CSEM. Conseil d'avis, le CSEM a pour mission de promouvoir l'éducation aux médias dans le monde scolaire mais également dans le monde de l'éducation permanente. Il favorise l'échange d'informations et la coopération entre tous les acteurs et organismes concernés. En outre, il stimule et articule les diverses actions entre elles.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site www.csem.be

Pour toute information complémentaire, vous pouvez également contacter le CSEM à l'adresse suivante :

CSEM
Espace 27 septembre
Boulevard Léopold II, 44
Bureau 6E635
1080 Bruxelles
contact@csem.be
www.csem.be
02.413.35.08

OUVRIR MON QUOTIDIEN 2016-2017

COMMENT SE DEROULERA L'ACTION CETTE ANNEE ?

Tous les établissements d'enseignement secondaire de tous les réseaux, ordinaire et spécialisé, de plein exercice ou à horaire réduit, recevront gratuitement durant deux semaines entières, **du lundi 12 au samedi 24 septembre 2016**, l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone, éditions du week-end comprises.

Cette distribution préalable de l'ensemble des titres constitue le démarrage de l'opération avec une première sensibilisation des étudiants à la diversité de la presse belge francophone. Professeurs et étudiants pourront ainsi parcourir les différents titres et les comparer.

A l'issue de ces deux semaines, chaque établissement scolaire désirent participer à l'opération peut **s'abonner gratuitement** à l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone et cela pendant l'année scolaire (excepté les vacances scolaires et les périodes d'examens). Il recevra un nombre de quotidiens proportionnel au nombre d'élèves dans son établissement :

- en dessous de 500 élèves
 - un exemplaire de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (6 journaux tous les jours).
- entre 500 et 1.000 élèves
 - deux exemplaires de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (12 journaux tous les jours).
- plus de 1.000 élèves
 - trois exemplaires de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (18 journaux tous les jours).

Cette formule vous permettra de recevoir les quotidiens durant l'ensemble de l'année scolaire : du 7 novembre 2016 au 13 mai 2017 avec des interruptions.

- Du 7 novembre 2016 au 17 décembre 2016.
- Du 9 janvier 2017 au 25 février 2017 (avec une interruption du 27 février au 4 mars 2017)
- Du 6 mars 2017 au 13 mai 2017 (avec une interruption du 3 au 14 avril 2017)

Les établissements scolaires qui répondront à l'invitation de la société LAPRESSE.be – Alliance des médias d'information pour une préinscription avant le 15 septembre 2016 éviteront l'interruption de la distribution des quotidiens en octobre et recevront en plus des périodes définies ci-dessus l'ensemble des titres de la presse quotidienne pendant la période du 26 septembre au 5 novembre 2016.

LES PRÉINSCRIPTIONS COMMENCENT À PARTIR DU LUNDI 16 AOÛT 2016 ET LES INSCRIPTIONS RÉGULIÈRES À PARTIR DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016 POUR SE CLÔTURER LE VENDREDI 15 OCTOBRE 2016.

Soit via le site Internet de LAPRESSE.be (www.lapresse.be), soit au 02.558.97.80

Pour rappel, les titres de la presse quotidienne francophone qui sont concernés par cette action sont : L'Echo, La Libre Belgique, Le Soir, La Dernière Heure, l'édition régionale du groupe Sudpresse (La Capitale, La Meuse, La Nouvelle Gazette, La Province, Nord Eclair) et l'édition régionale du groupe L'Avenir.

Pour toute précision relative à ces modalités, je vous invite à contacter directement Elodie Depré :

LAPRESSE.be – Alliance des médias d'information – info@lapresse.be - Rue Bara, 175 – 1070 Bruxelles – www.lapresse.be

DES ABONNEMENTS NUMERIQUES

Vous pouvez bénéficier d'un abonnement numérique (PDF, tablette numérique, smartphone...) Une fois votre inscription enregistrée, vous recevrez l'ensemble des informations pour en disposer. Il est important de nous laisser une adresse de courrier électronique valide.

DES OUTILS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES

Une fois l'inscription enregistrée, chaque classe recevra :

- **Un « Journal De Bord » pour chaque élève et chaque enseignant** réalisé et édité par les Journaux Francophones Belges en collaboration avec le Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias et le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles. Chaque élève pourra en disposer et ainsi s'approprier le vocabulaire et les concepts propres au monde de l'édition et du journalisme. Cet outil pourra accompagner le travail des classes tout au long de l'action.
- **Un dossier pédagogique pour chaque enseignant** également réalisé et édité par les Journaux Francophones Belges dans le cadre de l'action.

UN ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE ET DES FORMATIONS

Les trois **Centres de ressources en éducation aux médias** assureront un accompagnement personnalisé aux établissements. Ils sont habilités à fournir des ressources pédagogiques, mettre en place des formations et dans certains cas une aide personnalisée pour les projets de presse à l'école.

- Le Centre d'Autoformation et de Formation continuée de Fédération Wallonie Bruxelles – La Neuville, 1 à 4500 Tihange – Tél. : 085.27.13.60 Fax : 085.27.13.99 – Courriel : jean-luc.soree@lecaf.be - Site internet : www.lecaf.be
Personne de contact pour l'enseignement secondaire : Jean-Luc Sorée.
- Le Centre Audiovisuel de Liège asbl – rue Beeckman, 51 à 4000 Liège – Tél. : 04.232.18.81 – Fax : 04.232.18.82 – Courriel : cav.liege@sec.cfwb.be - Site internet : <http://www.cavliege.be>
Personne de contact pour l'enseignement secondaire : Vinciane Thiry.
- Média Animation asbl – avenue Emmanuel Mounier, 100 à 1200 Bruxelles – Tél. : 02.256.72.33. - Courriel : f.mottard@media-animation.be - Site Internet : <http://www.media-animation.be>
Personne de contact pour l'enseignement secondaire : François Mottard.
- L'IFC propose également des formations concernant la presse à l'école (voir pour ce faire, consultez le site de l'IFC, dans la rubrique « éducation aux médias », à l'adresse <http://www.ifc.cfwb.be>).

UN SITE INTERNET ET UNE LETTRE D'INFORMATION ELECTRONIQUE

Le site Internet de l'action, actuellement accessible à l'adresse <http://www.ouvrirmonquotidien.be> , offre à destination de l'enseignement secondaire des ressources pédagogiques. Sous la coordination du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM), les trois centres de ressources alimentent en contenus le site qui, régulièrement mis à jour en fonction de l'actualité, propose ressources, fiches et activités pédagogiques.

L'ACTION « JOURNALISTES EN CLASSE »

DES JOURNALISTES PROFESSIONNELS VIENNENT RENCONTRER VOS ÉLÈVES

Chaque année, l'opération « Journalistes en classe » permet à des enseignants de faire appel, **sans aucun frais et à la période qui leur convient**, à des journalistes professionnels pour une rencontre avec les élèves. **Les objectifs de cette visite** peuvent être aussi bien une initiation au monde des médias que l'explication du métier de journaliste, l'approfondissement d'une question d'actualité, l'analyse du langage journalistique ou une aide à la réalisation d'un média scolaire.

Le professeur adressera sa demande à l'**Association des Journalistes Professionnels (AJP)** en précisant éventuellement l'objet de la rencontre et le profil du ou de la journaliste souhaité : son média (presse écrite, radiophonique, télévisée ou d'une rédaction en ligne) ou sa spécialisation (politique, sport, presse locale, grand reporter...).

L'AJP trouvera parmi les quelques 160 journalistes volontaires celui ou celle qui correspond à la demande. Le ou la journaliste prendra ensuite contact avec l'enseignant(e) pour convenir d'une date de rencontre et s'informer sur le projet pédagogique.

Il est **essentiel que la visite du ou de la journaliste soit préparée** par le professeur et ses élèves !

COMMENT PROCÉDER ?

Le **formulaire de demande** se trouve sur le site <http://www.jec.be>

L'enseignant(e) peut soit le compléter en ligne, soit le télécharger et l'envoyer à l'AJP par courriel, fax ou courrier postal.

Il n'y a pas de date limite pour une demande de participation à l'action. Il est cependant nécessaire de tenir compte d'un délai suffisant (quelques semaines) pour permettre à l'AJP de trouver un journaliste disponible.

DES SUPPORTS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES

Des outils pédagogiques gratuits sont envoyés par l'AJP à l'enseignant(e) avant la venue du ou de la journaliste :

- La brochure "**Journalistes et médias**" (52 pages) présente le panorama des médias en Belgique, le traitement de l'information (sélection, source, rubriques, genres journalistiques), et le métier de journaliste. Le professeur reçoit un exemplaire, pour son information, s'il n'en possède pas déjà un.
- Le DVD "**Profession journaliste**" montre comment travaillent, sur la même actualité (la rentrée scolaire 2010), une journaliste de la radio, un de la télévision et un autre de la presse écrite. Le documentaire évoque aussi les prolongements sur internet de leur reportage. Chaque séquence (d'environ 7 minutes chacune) peut être vue séparément. Le professeur reçoit un exemplaire s'il n'en possède pas déjà un.
- Elaboré d'abord à l'intention des journalistes intervenants en classe, un "**Manuel pédagogique**" peut être très utile aux enseignants. Il propose des fiches d'activités (autour des médias écrits, audiovisuels et de la photo) et des fiches explicatives sur des notions relatives au journalisme. Ce manuel n'existe qu'en version numérique, librement accessible sur http://www.ajp.be/telechargements/jec/manuel_pedagogique.pdf

Pour toute précision relative à cette action, nous vous invitons à contacter directement l'AJP :

Association des Journalistes professionnels (AJP) – France Sandront
MAISON DES JOURNALISTES
Rue de la Senne, 21 – 1000 Bruxelles
Tél. : 02.777.08.60 (de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h00, sauf le mercredi)
Fax : 02.777.08.69
Courriel: jec@ajp.be
Site <http://www.jec.be>

EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Depuis sa création, l'Opération « Ouvrir mon Quotidien » s'est déroulée sous la coordination du Conseil supérieur de l'éducation aux médias.

Créé par le Décret du 5 juin 2008, le **Conseil supérieur de l'éducation aux médias** a été officiellement mis en place au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 2 juillet 2009. L'Opération « Ouvrir mon Quotidien » édition 2016-2017, sera dès lors coordonnée par le CSEM. Conseil d'avis, le CSEM a pour mission de promouvoir l'éducation aux médias dans le monde scolaire mais également dans le monde de l'éducation permanente. Il favorise l'échange d'informations et la coopération entre tous les acteurs et organismes concernés. En outre, il stimule et articule les diverses actions entre elles.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site www.csem.be

Pour toute information complémentaire, vous pouvez également contacter le CSEM à l'adresse suivante :

CSEM
Espace 27 septembre
Boulevard Léopold II, 44
Bureau 6E635
1080 Bruxelles
contact@csem.be
www.csem.be
02.413.35.08